

## NOTE

N° 1566 /FCD/DG  
Dossier suivi par Pascal Raveau  
☎ : 01-79-86-34-82 - ✉ : p.raveau@lafederationdefense.fr

**Objet** : Nouvelles dispositions relatives au certificat médical pour les sportifs licenciés à la FCD – saison 2017/2018.

**Références** : - Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.  
- Décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.  
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

**Pièce jointe** : Une fiche avec le modèle de questionnaire de santé.

Par la présente note, la Fédération des clubs de la défense (FCD) souhaite apporter aux dirigeants des ligues et des clubs de la fédération toutes les informations utiles et pratiques quant aux modalités de **présentation du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive** avant toute prise de licence au titre de la **saison 2017/2018**.

En effet, de nouvelles dispositions relatives à la délivrance dudit certificat médical et au suivi médical du licencié sportif doivent être appliquées à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2017** pour la saison 2017/2018 par l'ensemble des fédérations sportives.

Pour la FCD et les **Clubs sportifs et artistiques (CSA)**, il est important de préciser que le certificat médical de non de contre-indication à la pratique sportive présenté par l'adhérent pour la prochaine saison 2017/2018 :

- **doit être daté de moins d'un an** pour l'établissement d'une 1<sup>ère</sup> licence,
- **est valable trois ans** (pour les activités de loisir ou de compétition, hors disciplines particulières listées en pièce jointe).

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

L'adhérent ayant déjà présenté un certificat médical pour la saison 2016/2017 devra répondre pour cette nouvelle saison à un **questionnaire de santé** (voir modalités en pièce jointe).

Pour ce faire, les procédures d'adhésion aux clubs et d'inscription sur **SYGELIC** (Système de gestion des licenciés et des clubs) doivent donc faire l'objet d'évolutions pour s'adapter à ces nouvelles dispositions obligatoires :

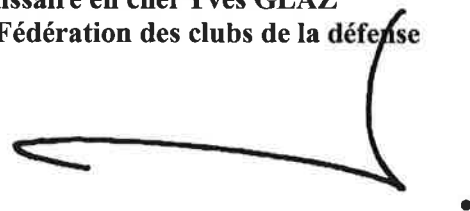
- le **bulletin d'adhésion au club** (version papier ou numérique) doit dorénavant obligatoirement indiquer si l'adhérent présente son certificat médical ou répond au questionnaire de santé en fonction de sa situation ;
- pour **SYGELIC**, toutes ces évolutions sont en cours d'intégration dans la page de saisie d'établissement des licences.

La licence 2017/2018 de la FCD indiquera l'aptitude du licencié à pratiquer son ou ses activités dans le cadre du loisir ou de la compétition.

La prochaine note annuelle n° 3002/FCD/LICENCES relative à l'établissement des licences de la FCD, pour la saison 2017/2018, sera diffusée en juin et reprendra ces dispositions nouvelles.

Le nouveau dispositif va dans le sens d'un espacement du contrôle médical et d'une responsabilisation du pratiquant.

**Le commissaire en chef Yves GLAZ**  
**Président de la Fédération des clubs de la défense**



**Destinataires :**

- **Présidents de club/FCD – courriel**
- **Présidents de ligue/FCD – courriel**

**Copies à :**

- **Comité directeur/FCD – courriel**
- **Commission médicale/FCD – courriel**
- **Commission sportive/FCD – courriel**
- **Bureaux/FCD – courriel**

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

**[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)**

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français